



THORMA

More than 100 year tradition

FRANKFURT MAGDEBURG AURICH BULLER

Ce produit ne convient pas comme source de chaleur principale pour le chauffage.

Notice d'installation et d'utilisation

FR

Notice d'installation et d'utilisation
Poêle à bois
FRANKFURT, MAGDEBURG, AURICH, BULLER
testé selon la norme EN 16510-1, EN 16510-2-1

1. Généralités

Les poêles FRANKFURT, MAGDEBURG, AURICH, BULLER (ci-après dénommés « le poêle ») sont des appareils de chauffage au bois sans production d'eau chaude, c'est-à-dire sans fonction de chauffage indirect. La puissance thermique directe est de 9,5 kW, la puissance thermique indirecte est de 0,0 kW / sans objet. Le poêle possède un seul niveau de puissance thermique, sans régulation de la température ambiante.

2. Instructions d'installation

Le poêle est conçu pour être raccordé simplement à un conduit de fumée existant au moyen d'un seul élément de raccordement. L'élément de raccordement doit être aussi court et rectiligne que possible, en position horizontale ou légèrement inclinée. Il doit être étanche.

Veillez à ce que toutes les réglementations locales, y compris celles relatives aux normes nationales et européennes en matière de construction et de prévention des incendies, soient respectées lors de l'installation. Informez l'inspecteur compétent avant l'installation. Veillez à ce que l'arrivée d'air de combustion soit suffisante, en particulier dans les pièces dont les fenêtres et les portes ferment de manière étanche.

Les caractéristiques du conduit de fumée doivent être calculées selon les normes EN 13384-1 et EN 13384-2 à l'aide des trois valeurs indiquées dans la présente notice. La classe de résistance au feu du conduit de fumée est T400.

Le poêle doit reposer sur un support d'une capacité portante suffisante. Si la capacité portante est trop faible, des mesures appropriées doivent être prises (par ex. poser une plaque pour répartir le poids).

3. Consignes générales de sécurité

La combustion du combustible dégage de l'énergie calorifique qui chauffe la surface du poêle, la porte de la chambre de combustion, les poignées de la porte et des éléments de commande, la vitre de sécurité, les tuyaux de fumée et, le cas échéant, la façade du poêle. Ne touchez jamais ces pièces sans équipement ou accessoire de protection approprié (gants ignifuges, etc.).

Avertissez les enfants de ce danger et veillez à ce qu'ils ne restent pas à proximité du poêle lorsqu'il fonctionne.

Le poêle ne doit pas être utilisé si les joints de la porte sont endommagés. Une fois la combustion entièrement terminée, fermez toutes les arrivées d'air de combustion réglables.

4. Combustibles autorisés

Le combustible autorisé est constitué de bûches de bois d'une longueur maximale de 25 cm et d'une circonférence de 30 cm, d'une teneur en humidité $\leq 25\%$. Les autres combustibles ne sont pas autorisés. Veillez à n'utiliser que des bûches séchées à l'air. La combustion de déchets, et en particulier de matières plastiques, est interdite par la législation sur les émissions. En outre, de tels combustibles peuvent endommager le foyer et le conduit de fumée, nuire à la santé, et leur odeur peut incommoder votre voisinage. Des bûches séchées à l'air d'une humidité maximale de 20 % s'obtiennent après au moins un an (bois tendre) ou deux ans (bois dur) de séchage.

Le bois n'est pas un combustible à combustion lente ; un chauffage continu toute la nuit n'est donc pas possible au bois.

Les combustibles liquides sont interdits.

5. Allumage

Lors du premier allumage, une odeur désagréable due au séchage de la peinture de protection est inévitable, mais elle disparaît rapidement. Veillez à bien aérer la pièce du poêle pendant l'allumage. Un allumage rapide est essentiel, car une procédure incorrecte peut augmenter les émissions.

Rechargez en combustible dès que le combustible d'allumage a pris feu. N'utilisez jamais d'alcool, d'essence ou d'autres liquides inflammables pour l'allumage. Utilisez toujours pour cela un peu de papier, du petit bois et une petite quantité de combustible. Veillez à ce que le poêle soit alimenté en air primaire et secondaire pendant l'allumage. Veillez à garder le poêle sous surveillance pendant l'allumage.

6. Fonctionnement de plusieurs foyers

Veillez à ce que l'arrivée d'air de combustion soit suffisante lorsque plusieurs foyers fonctionnent dans une même pièce ou un même circuit d'air.

7. Fonctionnement en mi-saison

Lorsque la température extérieure augmente en mi-saison, le tirage peut diminuer à faible allure et les fumées risquent de ne pas être entièrement évacuées. Dans ce cas, ne chargez que de petites quantités de combustible et ouvrez la tirette d'air primaire afin que le combustible chargé brûle plus vite (avec flamme) et que le tirage se stabilise. Descendez plus souvent, avec précaution, afin d'améliorer la circulation de l'air sous le foyer.

8. Nettoyage et contrôle

Les tuyaux de fumée du poêle doivent être contrôlés (dépôts) et, le cas échéant, ramonés au moins une fois par an ou plus souvent, par ex. lors du ramonage du conduit de fumée. Faites ramoner régulièrement votre conduit de fumée par un ramoneur. La fréquence de ramonage est fixée par l'inspecteur compétent. Le poêle doit être contrôlé chaque année par un spécialiste. Il est interdit de nettoyer le poêle avec un chiffon humide.

9. Versions

Les poêles à porte de foyer à ressort peuvent être raccordés à un conduit de fumée desservant d'autres poêles et foyers, à condition que le dimensionnement du conduit soit conforme à la norme EN 13384-2.

La porte des poêles à porte de foyer à ressort doit toujours rester fermée pendant le fonctionnement, sauf lors de l'allumage, du chargement de combustible et du déclenchement. Sinon, le fonctionnement des autres appareils raccordés au conduit de fumée peut être perturbé ou des fumées peuvent s'échapper.

Les poêles sont conçus pour un fonctionnement intermittent.

10. Air de combustion

Les poêles dépendant de l'air ambiant et prélevant l'air de combustion dans la pièce, une arrivée suffisante d'air de combustion est indispensable. Dans les pièces dont les fenêtres et les portes sont étanches (par ex. dans le cadre de mesures d'économie d'énergie), l'arrivée d'air frais peut être insuffisante et nuire ainsi au tirage du poêle. Votre bien-être, voire votre sécurité, peuvent également en être affectés. Il peut parfois être nécessaire d'assurer une arrivée suffisante

d'air frais, par ex. en installant un clapet d'aération près du poêle ou un conduit d'air de combustion menant à l'extérieur ou dans une pièce bien aérée (sauf chaufferie). Il est en particulier indispensable que les conduits d'air de combustion soient ouverts pendant le fonctionnement du foyer. Les hottes aspirantes situées dans la même pièce que le foyer peuvent perturber le fonctionnement du poêle (de la fumée peut refluer dans la pièce habitée malgré la porte du foyer fermée) ; elles ne doivent donc jamais fonctionner en même temps que le poêle.

11. Protection contre l'incendie

Distance aux éléments de construction et meubles inflammables

Afin d'assurer une protection thermique suffisante, une distance minimale de 20 cm à l'arrière et de 20 cm sur les côtés est requise entre le poêle et les éléments de construction et meubles inflammables.

Protection contre l'incendie dans la zone de rayonnement

Veillez à ce qu'aucun élément de construction ou meuble inflammable ne se trouve dans la zone de rayonnement de la porte vitrée, qui est de 80 cm. Cette distance peut être réduite à 40 cm si un écran de protection est installé entre le foyer et les éléments inflammables, en laissant un espace suffisant des deux côtés.

Protection contre l'incendie hors de la zone de rayonnement

Les distances minimales aux éléments de construction et meubles inflammables sont indiquées sur la plaque signalétique du poêle et doivent être respectées.

Sol

Pour les poêles à combustible solide, un sol en matériau inflammable situé devant la porte du foyer doit être protégé par une plaque de sol incombustible. Ses dimensions minimales sont de 50 cm à l'avant et de 30 cm sur les côtés de la porte du foyer.

12. Pièces de rechange

Utilisez uniquement des pièces de rechange approuvées ou fournies par le fabricant. Pour toute demande, veuillez vous adresser à un revendeur spécialisé.

Aucune modification du poêle n'est autorisée !

13. Mise en garde en cas de feu de cheminée

Les dépôts présents dans le conduit de fumée peuvent s'enflammer si un combustible inadapté ou humide est utilisé. Dans ce cas, fermez immédiatement toutes les entrées d'air du poêle et appelez les pompiers. Une fois le feu éteint, faites contrôler le conduit de fumée par un spécialiste (fissures, défauts d'étanchéité).

14. Puissance thermique nominale, réglage de l'air de combustion et durée de combustion

La puissance thermique nominale du poêle est de 9,5 kW ; elle est obtenue avec un tirage minimal de 12 Pa.

Combustible	Bûches (longueur 25 cm, circonférence 30 cm)
Charge maximale	3,0 kg
Tirette d'air primaire	Fermée
Tirette d'air secondaire	Ouverte de 8 mm
Durée de combustion	1 heure

En fonctionnement au bois, l'arrivée d'air de combustion primaire est entièrement fermée et l'arrivée d'air de combustion secondaire est ouverte de 8 mm.

Les deux régulateurs d'air de combustion se trouvent sous la porte de chargement - à droite pour l'air primaire et à gauche pour l'air secondaire.

15. Capacité de chauffage

Pour les pièces dont l'isolation n'est pas conforme à la réglementation sur l'isolation thermique, la capacité de chauffage est à déterminer selon la norme DIN 18 893, pour une puissance thermique nominale de 9,5 kW :

- conditions de chauffage favorables : 200 m³
- conditions de chauffage médiocres : 145 m³
- conditions de chauffage défavorables : 98 m³

En chauffage intermittent – interrompu pendant plus de 8 heures – la capacité de chauffage est réduite de 25 %.

16. Caractéristiques techniques

• Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale :

Combustible :	bûches d'une teneur en humidité ≤ 25 %.
Puissance thermique nominale [kW] :	9,5
Rendement utile [%] :	80
CO (13%O₂) [mg/Nm³] :	1048
PM (13%O₂) [mg/Nm³] :	24
OGC (13%O₂) [mg/Nm³] :	80
NO_x (13%O₂) [mg/Nm³] :	109
Eff. éner. saisonnière chauffage des locaux [%] :	70

- Puissance thermique minimale : - kW
- Rendement à la puissance thermique minimale : - %
- Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 106
- Buse de fumée supérieure : Ø 150 mm

• **Dimensions hors tout [mm] et poids [kg] des poêles :**

Poêle	Hauteur	Largeur	Profondeur	Poids
FRANKFURT	1103	629	488	153
MAGDEBURG	1100	629	488	148
AURICH	1100	629	488	140
BULLER	1100	629	403	135

17. Raccordement au conduit de fumée

Données pour le calcul du conduit de fumée (à la puissance thermique nominale) :

Combustible	Bûches
Débit des fumées [gs ⁻¹]	8,4
Température moyenne des fumées après la buse [°C]	352
Tirage min. à la puissance thermique nominale [Pa]	12

Garantie

Si une panne, un dysfonctionnement ou un défaut de surface apparaît sur votre poêle pendant la période de garantie, ne le réparez jamais vous-même. Le service après-vente ne peut être assuré que par le fabricant ou le distributeur.

Nous garantissons la qualité, le fonctionnement et la construction de l'appareil pendant 2 ans à compter de la date d'achat : les défauts dont il est établi qu'ils résultent d'un défaut de fabrication seront corrigés dans les meilleurs délais à nos frais, à condition que le poêle :

- ait été utilisé conformément à la notice d'utilisation,
- ait été raccordé au conduit de fumée conformément aux normes en vigueur,
- n'ait pas subi de dommage mécanique dû à la force,
- n'ait pas fait l'objet de modifications, de réparations ni de manipulations non conformes.

Lors d'une réclamation, indiquez votre adresse exacte et les circonstances dans lesquelles le dysfonctionnement s'est produit. Nous traiterons la réclamation si vous y joignez le certificat de garantie portant la date d'achat et le cachet du point de vente.

Exigez un certificat de garantie lisible lors de l'achat. Notre société décidera de la méthode et du lieu de la réparation à effectuer.

Lors de l'achat, vérifiez l'intégrité de la vitre de la porte du foyer. Celle-ci est garantie 15 jours après l'achat.

Il est interdit de faire fonctionner l'appareil dans des conditions extrêmes, à savoir :

- quantité de combustible supérieure à la quantité recommandée,
- arrivée d'air supérieure à la quantité recommandée,
- utilisation de types de combustibles non autorisés.

La surcharge thermique se manifeste de la manière suivante :

- déformation du plafond du foyer
- endommagement de la porte du foyer
- grille brûlée
- changement de teinte de la surface du poêle

Le fabricant n'acceptera pas la réclamation si l'appareil n'a pas été utilisé correctement !

L'échange du produit ou l'annulation du contrat de vente sont soumis aux dispositions applicables du Code civil et du règlement des réclamations.

Instructions pour l'élimination de l'emballage

Le fabricant recommande au consommateur d'éliminer les différents éléments de l'emballage comme suit :

- feuillard en acier, bande PE, carton ondulé, emballage PE : à remettre en déchetterie
- utiliser les éléments en bois comme bois de chauffage

Instructions pour le démontage et l'élimination des poêles

En fin de vie du poêle, le fabricant recommande au consommateur de :

- démonter le poêle en le débranchant du conduit de fumée de la maison
- remettre le poêle à la collecte de ferraille
- remettre les garnitures en vermiculite et la vitre vitrocéramique de la porte en déchetterie

Coordonnées :

THORMA Výroba s.r.o.

Šávoľská cesta 1

986 01 Filákovovo

SLOVAKIA

www.thorma.sk

CERTIFICAT DE GARANTIE

Nom et modèle du produit : POÊLE À BOIS

FRANKFURT	F 9433	*)
MAGDEBURG	F 9433 M	*)
AURICH	F 9431 A	*)
BULLER	F 9431 C	*)

Numéro de série :	*) Classe de qualité	*)
-------------------	----------------------	----

Normes : EN 16510-1, EN 16510-2-1, EN 13384-1, EN 13384-2, DIN 18 893

Date de fabrication, cachet et signature du contrôle technique : *)

Cachet du point de vente, date d'achat, signature : *)

* Apposer les cachets correspondants, remplir ou rayer si sans objet.

Le certificat de garantie n'est pas valable sans les données marquées *) !

Le produit a été réparé sous garantie :

Cachet et signature de l'atelier de réparation :

du : au :

.....

du : au :

.....

du : au :

.....

THORMA Výroba s.r.o.
Šávoľská cesta 1
986 01 Filákov
SLOVAKIA
www.thorma.sk

16.06.2025